



C'est quoi la CNE ?

Présentation

Avec 167.000 affilié-es (dont une majorité de femmes et un tiers de moins de 35 ans), la Centrale Nationale des Employés (CNE) est la plus importante centrale syndicale en Belgique francophone. La CNE compte plus de 8000 militants actifs dans plus de 1500 entreprises. Plus de 60 permanent-es et plus de 50 secrétaires sont à votre service dans 11 secrétariats, ainsi qu'au Secrétariat Général.

La CNE est présente partout à Bruxelles, en Wallonie et en région de langue allemande. Elle y organise et défend les employés et les cadres de tous les secteurs privés (et dans certains cas les ouvriers également) :

- l'industrie (sidérurgie, chimie, gaz-électricité,...) ;
- le commerce (grande distribution et commerce de détail) ;
- les finances (banques et assurances) ;
- le non-marchand (hôpitaux, maisons de repos, universités, aide à la jeunesse, petite enfance,...) ;
- les services aux entreprises : Commission Paritaire Auxiliaire pour Employés - CPNAE (informatique, nettoyage, commerce de gros, gardiennage, garages, ...) ainsi que d'autres secteurs de service : logistique, distribution de médicaments, secrétariats sociaux, etc.

La CNE est affiliée à la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, la CSC (www.csc-en-ligne.be), au sein de laquelle d'autres centrales défendent les ouvriers et les agents du service public. La CSC totalise 1.600.000 affilié-es, ce qui en fait d'assez loin le plus grand syndicat du pays. Une fiche de cette farde vous présente les services que vous offre la CSC.

La LBC (Landelijke Bedienden Centrale) regroupant les employé-es et cadres du secteur privé néerlandophone est également affiliée à la CSC (ACV en néerlandais) et compte plus de 300.000 membres : www.lbc-nvk.be. Nous coopérons en permanence avec nos amis de la LBC, et autant que possible aussi en Front Commun avec le SETCa, qui représente les employés au sein de la FGTB.

Liberté, solidarité, égalité

La CNE est une centrale pluraliste, wallonne et bruxelloise, indépendante des partis politiques. Elle défend des valeurs de démocratie, de justice sociale, de solidarité, de participation des travailleurs et d'égalité. Elle entend concrétiser ces valeurs par un projet social que vous trouvez sur www.lacne.be

Les options de la CNE sont prises librement, au sein d'instances démocratiques : en Congrès ou en Comité National, dans lesquels les militant-es d'entreprises (c'est-à-dire non payés par la Centrale) sont majoritaires. La gestion courante est assurée par un Bureau National et un Bureau Journalier dans lesquels ces militant-es d'entreprise sont présents à parité avec les permanents.

Les cotisations syndicales payées mensuellement par chaque affilié-e, qu'il soit actif ou non actif, constituent l'essentiel des ressources financières de la CNE, et donc la base de notre force sociale : voyez la fiche « Pourquoi s'affilier ? » Ce système de financement assure l'indépendance de la CNE.

Femmes, cadres, jeunes : la CNE, c'est aussi vous

Chez certains, l'image du syndicalisme n'a pas été mise à jour depuis un demi-siècle ; le syndicalisme serait encore une affaire d'hommes, essentiellement des ouvriers. La CNE prouve chaque jour, dans la négociation, les services aux affiliés ou dans le conflit, que cette image est bien dépassée.

Les cadres sont nombreux à avoir compris qu'ils sont bien dans le même bateau que les employés de leur entreprise - et que le statut envié de «cadre» se paie parfois bien cher, au bout du compte. Aussi sont-ils très nombreux à adhérer au GNC, groupement de la CNE qui accueille les cadres ; ces derniers bénéficient des mêmes services que les employés de leur secteur, mais un certain nombre de spécificités de la situation de cadre sont prise en compte (par exemple, certains cadres demandent que leur affiliation reste anonyme). Le GNC est de très loin la principale organisation représentative des cadres en Belgique francophone, et gagne à chaque fois plus nettement les élections sociales, tous les 4 ans.

Les femmes aussi sont chez elles à la CNE : elles assument la

moitié des mandats dans les principales instances de décision, plus d'un tiers des permanent-es, et disposent d'une structure d'action, de formation et de revendication pour les militantes au sein de la CNE: Action Femmes CNE (une fiche présentant Action Femmes est disponible sur demande).

L'action de la CNE

La CNE agit à tous les niveaux, depuis l'aide individuelle jusqu'à l'action internationale, en passant par votre entreprise, votre secteur professionnel et l'interprofessionnelle (représentation de l'ensemble des travailleurs avec ou sans emploi).

L'aide individuelle

L'aide individuelle est assurée à tous les affiliés en règle de cotisation. Cela va de la réponse à vos questions concernant votre contrat ou vos conditions de travail à une défense en justice (pour autant que vous soyez affilié-e depuis au moins 6 mois). Si vous travaillez dans une entreprise sans représentant CNE, contactez le secrétariat régional CNE le plus proche de votre lieu de travail: un service d'aide juridique en première ligne prendra directement votre question en compte. Une assistance spécifique est prévue pour les cadres.

Au niveau de l'entreprise

Dans de nombreuses entreprises, la CNE peut compter sur ses représentants dans les organes de concertation que sont la délégation syndicale (DS), le Conseil d'Entreprise (CE), le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT): voyez la fiche « qui me représente dans mon entreprise? »

Au niveau sectoriel

Le secteur est, en général, l'ensemble de toutes les entreprises qui exercent la même activité. Par exemples, les banques, les grands magasins, les hôpitaux, la sidérurgie, ... Chaque secteur est chapeauté par une Commission Paritaire (CP), identifiée par un numéro, qui est une sorte de «gouvernement» du secteur qui peut édicter des Conventions Collectives de Travail (CCT). La CNE vous représente au sein de cette CP qui décide, pour toutes les entreprises attachées à ce secteur, des règles minimales («planchers») en matière de rémunération, de temps de travail, de prépension, etc. Ces règles sont transcrites dans des CCT (Conventions Collectives de Travail) Vous trouverez plus d'info sur la fiche se rapportant à votre secteur, ou sur le site de la CNE à la page « secteurs ».

Au niveau interprofessionnel

C'est là que sont traités les problèmes employeurs-travailleurs de portée générale et ceux qui débordent de ce cadre mais qui revêtent un caractère essentiel au niveau du pays. Exemples: la sécurité sociale, les revenus, la fiscalité, l'emploi et la politique économique. La CNE assume un rôle interprofessionnel, soit par elle-même, soit à titre de centrale affiliée à la CSC. De cette manière, elle participe aux divers organes qui élaborent les politiques économiques et sociales (Conseil Central de l'Economie, Conseil National du Travail, Accord Interprofessionnel ...).

Au niveau international

La CNE est convaincue que, tout en continuant à lutter pour défendre nos droits au niveau belge, il nous faut véritablement construire un syndicalisme européen et international; elle contribue donc à la construction d'organisations internationales et d'un mouvement altermondialiste en vue de nous opposer efficacement à la tendance ultra libérale qui régit chaque jour davantage l'Europe et le monde dans lequel nous vivons.